

**ARRÊTÉ DEP-2026-249 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance pour la session 2026 dans l'académie de Créteil, département de la Seine-Saint-Denis, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Laurence DANGER, professionnelle

Vice-président :

Madame Sylvanie DEHODANG, enseignante

Enseignants :

Madame Céline FOSSOT
Madame Samia MAGHRAOUI
Madame Sabrina BEN HAMMOUDA
Monsieur Firat KAPLAN

Professionnelles :

Madame Lucienne SAMSON
Madame Saida LORDINOT
Madame Élodie MONNIER
Madame Madeleine GUITON

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET